



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISÈRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 décembre 2016

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, POINT Bruno, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, BECKER Clémentine METAY Marie-Andrée et MOLLY-MITTON Anne.

Luc BERNIER a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0056 DECISIONS INDIVIDUELLES

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption PONCET	2016DI019	12/12/2016

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 21 décembre 2016
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 décembre 2016**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, POINT Bruno, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, BECKER Clémentine METAY Marie-Andrée et MOLLY-MITTON Anne.

Luc BERNIER a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0057 OUVERTURE DOMINICALE CENTRE COMMERCIAL

MAGASIN CASINO

Monsieur le Maire fait part au Conseil des courriers de l'entreprise Casino concernant une demande d'autorisation d'ouvrir le magasin du centre commercial le dimanche, en vertu des dispositions de la loi dite « Macron » notamment son article L 3132-26.

Il précise que cette demande d'ouverture dominicale porte sur 7 dimanches pour l'ensemble de l'année 2017.

Il indique à l'assemblée que l'ouverture dominicale des commerces hors zone touristique est autorisée par arrêté du Maire, délivré après avis favorable du Conseil Municipal.

Il ajoute qu'au-delà de 5 dimanches par an l'avis conforme de la Communauté de Communes est requis.

Il demande par conséquent au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après échanges,

AUTORISE à l'unanimité le Magasin CASINO sis au centre commercial à ouvrir le dimanche selon la liste annexée à la présente délibération



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Numéro de récépissé : 201612212030020357-001

DIT qu'une demande d'avis est adressée ce jour à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

AUTORISE le Maire à signer, le cas échéant, l'arrêté d'autorisation d'ouverture dominicale correspondant

MAGASIN FLASH

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de la société FLASH concernant une demande d'autorisation d'ouvrir son magasin situé au centre commercial, le dimanche, en vertu des dispositions de la loi dite « Macron » notamment son article L 3132-26.

Il précise que cette demande d'ouverture dominicale porte sur 12 dimanches pour l'ensemble de l'année 2017.

Il indique à l'assemblée que l'ouverture dominicale des commerces hors zone touristique est autorisée par arrêté du Maire, délivré après avis favorable du Conseil Municipal.

Il ajoute qu'au-delà de 5 dimanches par an l'avis conforme de la Communauté de Communes est requis.

Il demande par conséquent au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après échanges,

AUTORISE à l'unanimité le Magasin FLASH sis au centre commercial à ouvrir le dimanche selon la liste annexée à la présente délibération

DIT qu'une demande d'avis est adressée ce jour à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

AUTORISE le Maire à signer, le cas échéant, l'arrêté d'autorisation d'ouverture dominicale correspondant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 21 décembre 2016

Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISÈRE

Fichier en pdf le 22/12/2016
N° de publication : 2016
N° de dépôt : 000-21000578-2016-1201-21000 0007-DE

**LISTE DES DIMANCHES D'OUVERTURE ARRETES POUR L'ANNEE
2017**

MAGASIN CASINO

SIS AU CENTRE COMMERCIAL SAINT BARTHELEMY

Dimanche 15 janvier 2017

Dimanche 16 avril 2017

Dimanche 30 avril 2017

Dimanche 25 juin 2017

Dimanche 3 septembre 2017

Dimanche 24 septembre 2017

Dimanche 31 décembre 2017

**LISTE DES DIMANCHES D'OUVERTURE ARRETES POUR L'ANNEE
2017**

MAGASIN FLASH

SIS AU CENTRE COMMERCIAL SAINT BARTHELEMY

Dimanche 8 janvier 2017

Dimanche 5 février 2017

Dimanche 5 mars 2017

Dimanche 16 avril 2017

Dimanche 21 mai 2017

Dimanche 18 juin 2017

Dimanche 23 juillet 2017

Dimanche 3 septembre 2017

Dimanche 15 octobre 2017

Dimanche 19 novembre 2017

Dimanche 24 décembre 2017

Dimanche 31 décembre 2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 décembre 2016**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, POINT Bruno, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, BECKER Clémentine METAY Marie-Andrée et MOLLY-MITTON Anne.

Luc BERNIER a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0059 SUBVENTION ACCESSIBILITE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes phases de l'agenda accessibilité établi par la commune en séance du 23 septembre 2015.

Il énumère les différents travaux qu'il convient de réaliser afin de permettre la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux concerneraient dans un premier temps la Mairie avec la mise en conformité de la salle Tony Chabert située au rez de chaussée, le remplacement des portes de l'entrée principale et l'accès à l'école avec la modification de la rampe existante.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

CONSIDERANT le caractère obligatoire des travaux énumérés

VALIDE la proposition de M BECT

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention globale de 40 % du montant des travaux au titre des aménagements accessibilité handicapés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 21 décembre 2016

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 décembre 2016**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, POINT Bruno, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, BECKER Clémentine METAY Marie-Andrée et MOLLY-MITTON Anne.

Luc BERNIER a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0060 SUBVENTION TRAVAUX CONSEIL REGIONAL PLAN
RURALITE

Monsieur Bruno DANNONAY, premier adjoint, rappelle la délibération prise durant la dernière séance du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2016 lors de laquelle la commune avait sollicité l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional concernant des travaux de mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite.

Cette demande est faite dans la cadre du plan ruralité engagé par la Conseil Régional afin d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à financer leurs investissements.

Monsieur DANNONAY indique qu'il convient d'apporter certaines précisions par le biais de la présente délibération.

Il convient tout d'abord de préciser l'objet des travaux envisagés :

Les travaux portent sur la mise en œuvre et/ou sur le renforcement de l'accessibilité des bâtiments et sites communaux (Mairie, Ecole, Eglise et Stade municipal), ils consistent aussi à sécuriser la cour de récréation du groupe scolaire par la réalisation d'un mur de clôture, et enfin à améliorer l'aspect esthétique du Centre bourg par la réalisation de deux murs l'un situé place de l'église, l'autre sur le site du cimetière communal.

Il indique ensuite qu'il convient de préciser leurs montants



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISERE

Envoyé en préfecture le 27/12/2016

Reçu en préfecture le 07/01/2016

ID : 038-213803538-20161221-2016D0060-DE

A cet effet, Monsieur le Maire dit qu'il a fait établir plusieurs devis et détaille le montant des travaux envisagés pour chaque poste de dépenses.

ACCESSIBILITE

Accessibilité du bâtiment de la Mairie
17 828 euros HT

Accessibilité du stade municipal
13 613 euros H.T.

Accessibilité école
6 866.82 euros H.T.

Accessibilité église
3 781.50 euros H.T.

TOTAL ACCESSIBILITE 42 089.32 euros HT

Mise en sécurité de la cour de l'école
7 360 euros H.T.

Amélioration Centre Bourg
Construction de murs Place de l'église et au cimetière
10 845 euros H.T.

Montant total H.T. des travaux 60 294.32 euros

Monsieur DANNONAY indique qu'il convient de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du plan ruralité pour l'ensemble de ces travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M DANNONAY

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Régional concernant l'ensemble des travaux précédemment exposés.

SOUHAITE qu'ils soient éligibles dans leur globalité et se voient attribuer le taux maximal de 40 %.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 21 décembre 2016

Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY — ISÈRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
N° 038-213608975-20161221-20161216-001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 décembre 2016

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, POINT Bruno, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, BECKER Clémentine METAY Marie-Andrée et MOLLY-MITTON Anne.

Luc BERNIER a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0061 DROIT DE PREEMPTION FONDS DE COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de EURL JURY M Cyril JURY, propriétaire de la pizzeria LE SAN MARINO. Il précise que ce fonds fait l'objet d'un compromis de vente.

Le Conseil après échange,

CONSIDERANT la continuité du service rendu à la population par les futurs repreneurs

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 21 décembre 2016
Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISÈRE

Équipement informatique n° 22 120 036
N° de la commune : 38
ID : 078-213064038-20161221-2016-0062-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 décembre 2016

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, POINT Bruno, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, BECKER Clémentine METAY Marie-Andrée et MOLLY-MITTON Anne.

Luc BERNIER a été nommé secrétaire de séance.

2016D-0062 rapport d'activités 2015 CCTB

Monsieur BECT, Maire, distribue, à chaque membre présent, un exemplaire du rapport d'activités émis par la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire pour l'exercice 2015.

Il rappelle qu'en vertu de l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport doit être transmis à toutes les communes membres pour présentation en séance du conseil municipal;

Le Conseil après examen,

PREND ACTE du rapport d'activités établi par la CCTB concernant l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 21 décembre 2016

Le Maire, Gérard BECT

